



## Cartographier les sources et les niveaux de pollution de l'air en Europe: la Commission publie un nouvel indice et un nouvel atlas de la qualité de l'air

Bruxelles, le 16 novembre 2017

**Aujourd'hui, la Commission européenne et l'Agence européenne pour l'environnement ont annoncé le lancement d'un nouvel indice de la qualité de l'air, qui coïncide avec la publication de l'atlas de la qualité de l'air, un outil élaboré par le Centre commun de recherche de la Commission.**

Lors du forum «Air pur» qui a lieu aujourd'hui à Paris, la Commission et l'Agence européenne pour l'environnement ont annoncé le lancement d'un nouvel indice de la qualité de l'air qui permet aux citoyens de surveiller la qualité de l'air en temps réel. La Commission a également publié un atlas de la qualité de l'air, un outil élaboré par le Centre commun de recherche de la Commission qui cartographie les origines des particules fines, telles que les poussières, fumées, suies, pollens et particules du sol, dans les villes de l'Union européenne.

L'indice de la qualité de l'air et l'atlas européen de la qualité de l'air sont deux outils qui contribueront à la mise en place de mesures ciblées destinées à améliorer la qualité de l'air et à sensibiliser les citoyens à l'état de la qualité de l'air en Europe. Chaque année, plus de 400 000 citoyens meurent prématurément dans l'UE à cause de la mauvaise qualité de l'air, soit plus de dix fois le nombre de décès imputables aux accidents de la route. La pollution de l'air provoque en outre des maladies respiratoires et cardiovasculaires chez des millions d'Européens.

Karmenu **Vella**, commissaire pour l'environnement, les affaires maritimes et la pêche a déclaré: «*La pollution de l'air est un tueur invisible; il est donc nécessaire de disposer d'un indice de la qualité de l'air pour informer les citoyens européens sur l'état de l'air qu'ils respirent dans leur propre quartier. Nous coopérons avec les villes, les régions, les pays et l'industrie pour lutter contre les sources de cette pollution, qui est un cocktail issu des usines, des ménages et des champs, et non pas seulement des transports.*»

**Tibor Navracsics**, commissaire pour l'éducation, la culture, la jeunesse et le sport, responsable du Centre commun de recherche, s'est exprimé en ces termes: «*Pour lutter contre la pollution atmosphérique, nous devons tout d'abord comprendre d'où elle vient. L'atlas de la qualité de l'air mis au point par le Centre commun de recherche fournit des informations essentielles sur les sources de pollution aux villes européennes qui éprouvent des difficultés avec la qualité de l'air. Il aidera les villes à élaborer des plans relatifs à la qualité de l'air qui se concentrent sur leurs activités les plus polluantes.*»

**Le nouvel indice européen de la qualité de l'air** comporte une carte interactive et conviviale qui indique l'état de la qualité de l'air au niveau local et qui tient compte de cinq polluants principaux dommageables pour la santé des personnes et pour l'environnement: les particules (PM2.5 et PM10), l'ozone troposphérique (O3), le dioxyde d'azote (NO2) et le dioxyde de soufre (SO2). Le nouvel indice, qui fournit des données en temps réel pour toute l'Europe, permet aux citoyens de connaître le niveau de pureté de l'air qu'ils respirent. Les utilisateurs peuvent zoomer ou rechercher n'importe quelle ville ou région d'Europe pour vérifier l'état de la qualité de l'air au niveau local.

**L'atlas de la qualité de l'air** fournit des informations sur les sources géographiques et sectorielles de la pollution atmosphérique pour les 150 plus grandes villes d'Europe. Il montre que les émissions polluantes dans les villes proviennent essentiellement de différentes activités humaines; et que les transports, l'agriculture, l'industrie et le chauffage résidentiel en sont principalement responsables.

### Contexte

Les directives de l'Union sur la qualité de l'air définissent et établissent des normes pour la qualité de l'air ambiant, que tous les États membres doivent respecter pour les polluants principaux sur l'ensemble de leur territoire. Les États membres, quant à eux, décident des moyens à mettre en œuvre pour respecter ces normes, mais doivent veiller à réduire autant que possible les périodes de dépassement de celles-ci. Les directives établissent aussi des méthodes et critères communs pour l'évaluation de la qualité de l'air. Les États membres doivent communiquer à la Commission européenne et au grand public des mesures «actualisées» de la qualité de l'air, ainsi que leur fournir

des informations sur les projets et programmes qu'ils mettent en œuvre pour satisfaire aux normes fixées par les directives sur la qualité de l'air.

Les limites journalières et annuelles moyennes de concentration en particules sont régulièrement dépassées dans de nombreuses villes et dans plusieurs régions d'Europe. L'indice de la qualité de l'air et l'atlas de la qualité de l'air aideront les citoyens et les décideurs à mieux comprendre les niveaux de qualité de l'air dans leur propre environnement.

Alors que la politique de l'Union en matière de qualité de l'air a permis de réduire considérablement les concentrations de polluants nocifs, tels que les particules, le dioxyde de soufre (principal responsable des pluies acides), le plomb, les oxydes d'azote, le monoxyde de carbone et le benzène, d'importants problèmes subsistent encore. Les particules fines et l'ozone, en particulier, représentent toujours une menace majeure pour la santé, et les limites de sécurité pour la santé sont régulièrement dépassées. Les normes et objectifs de l'Union en matière de qualité de l'air ne sont pas respectés dans de nombreuses régions et villes, et la santé publique en souffre, ce qui entraîne une hausse des coûts pour les soins de santé et l'économie. Pour la société, le total des coûts externes de santé liés à la pollution de l'air est estimé entre 330 et 940 milliards d'euros par an.

### **Pour en savoir plus**

[Indice européen de la qualité de l'air](#)

[Atlas européen de la qualité de l'air](#)

[Centre commun de recherche](#)

IP/17/4604

Personnes de contact pour la presse:

[Enrico BRIVIO](#) (+32 2 295 61 72)

[Nathalie VANDYSTADT](#) (+32 2 296 70 83)

[Iris PETA](#) (+32 2 299 33 21)

[Joseph WALDSTEIN](#) (+ 32 2 29 56184)

Renseignements au public: [Europe Direct](#) par téléphone au [00 800 67 89 10 11](#) ou par [courriel](#)